

## Synthèse de la réunion du bureau du 25 octobre 2019

Le bureau du Cnis s'est réuni le 25 octobre 2019, sous la présidence de Patrice Duran, qui a accueilli au sein du bureau les nouveaux membres le composant, à la suite du renouvellement pour 5 ans des membres du Conseil. Il a ainsi souhaité la bienvenue à Michel Boulant, représentant de l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat, Gabrielle Fack, représentant les chercheurs, Jean-Luc Léger, représentant de l'assemblée des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (CESER), Delphine Vessillier, représentant la confédération des petites et moyennes entreprises (CPME).

La séance a débuté par la présentation de deux rapports de groupe de travail du Cnis.

**Le premier, consacré à la refonte de la PCS a été présenté par Thomas Amossé, le président du groupe de travail**, qui a rappelé en introduction que ce rapport fait suite à un premier rapport d'état des lieux, paru l'an dernier et que les recommandations qui suivent ont fait l'objet d'ajustements par rapport à celles présentées lors de la commission Emploi, qualification et revenus du travail de juin 2019.

L'actualisation de la nouvelle nomenclature apparaît sémantique et lexicale, davantage que de contenu. Les deux premiers niveaux, qui sont les plus courants, sont inchangés à trois exceptions près. Certains intitulés ont été reformulés pour mieux rendre compte de leur composition. Un nouveau niveau détaillé, plus simple, de la profession se caractérise par un nombre allégé de rubriques, de tailles plus homogènes, faisant apparaître 316 professions contre 486 auparavant, une représentation plus équilibrée des professions majoritairement occupées par les femmes et par les hommes et une plus grande comparabilité des professions publiques et privées. Une catégorisation complémentaire, les classes d'emploi, a été introduite, visant à fournir une grille de lecture de la société, complémentaire aux groupes et catégories socioprofessionnelles. La « PCS Ménage » est un second jeu de catégories sociales, qui répond aux limites de l'utilisation de la catégorie de la personne de référence, pour définir la position sociale des ménages, en s'appuyant sur un principe d'articulation des groupes socio-professionnels des adultes d'un même ménage. Le protocole de codage est rénové, passant d'une logique de déclaration de libellés à une logique de collecte dans une liste de plusieurs milliers de libellés, avec un moteur de recherche intelligent selon les chaînes de caractères saisies. Cette collecte sur liste permet des regroupements ad hoc, notamment pour examiner des domaines professionnels spécifiques : les enseignants, les professions numériques, les « métiers verts » et les cadres dirigeants, professionnels et experts de haut niveau. Enfin, le rapport propose la possibilité de mettre en place un site dédié élaboré et hébergé par Progedo, s'appuyant sur des instruments et données de l'Insee et de certains SSM, ainsi que sur des documents à exploitation statistique réalisés par des équipes de recherche.

La qualité de ce travail est saluée en séance, et notamment l'intégration, dès le départ de la réflexion, de l'aspect conceptuel et de la mise en œuvre. Le rapport sera suivi d'un plan d'action élaboré par l'Insee, qui sous réserve de validation, donnera lieu à une mise en œuvre progressive, en commençant par l'enquête Emploi, qui a été préparée pour pouvoir utiliser les nouveaux outils.

**Le deuxième rapport traitait de la diffusion des statistiques structurelles d'entreprises et a été présenté conjointement par Christel Colin et Alain Duchâteau, respectivement rapporteur et président du groupe de travail.**

En guise d'introduction, il est rappelé que 2019 est la première année de diffusion complète par l'Insee des statistiques d'entreprises dans la nouvelle définition de l'entreprise au sens économique suite à la loi de modernisation de l'économie de 2008 (LME). Pour accompagner au mieux cette diffusion, l'Insee a souhaité associer sous l'égide du Cnis un groupe d'utilisateurs avertis de ces statistiques à la conception des évolutions de certaines publications. Le groupe s'est réuni d'avril à septembre et a formulé douze recommandations.

La première partie de la présentation rappelle le dispositif au cœur de cette nouvelle approche de l'entreprise. Le développement des organisations en groupes de sociétés (près des trois quarts de la valeur ajoutée des secteurs marchands productifs sont aujourd'hui réalisés par des filiales de groupes) a rendu impérative la production de statistiques intégrant les structures de groupes tant au niveau national qu'europpéen, un premier règlement européen ayant posé la nouvelle définition de l'entreprise, dès 1993. Ainsi, a été mis en place à l'Insee le « profilage », opération qui consiste à reconfigurer le contour d'un groupe à partir de ses unités légales en « unité(s) organisationnelle(s) de production de biens

et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes ». Les conséquences de cette nouvelle approche sur les chiffres sont, d'une part un effet de réallocation sectorielle, chaque unité légale étant désormais comptabilisée dans le secteur de l'entreprise ainsi définie à laquelle elle appartient et d'autre part, un effet de consolidation puisque les flux intra-groupes sont éliminés. Pratiquement, cela fait apparaître une plus forte concentration de l'appareil productif et un renforcement de l'industrie en particulier. Les travaux du groupe sont présentés sous la forme de plusieurs documents examinés en séance : la note d'accompagnement des données É sane sur le site *insee.fr*, les fiches sectorielles de l'ouvrage annuel *Les entreprises en France* et l'élaboration d'une nouvelle fiche sur les groupes. Un test auprès d'utilisateurs avertis issus de certains organismes membres du groupe de travail a permis de vérifier la pertinence des choix et des idées de questions-réponses pour des fiches presse ont été émises. De plus, des préconisations sont faites pour clarifier et préciser l'usage du terme « entreprise ». Enfin la présentation des douze recommandations autour de la pédagogie et la communication, de la cohérence des statistiques européennes, des analyses territoriales et des travaux nationaux supplémentaires a conclu cette intervention.

**Jean-Luc Tavernier** a ensuite commenté l'actualité du service statistique public (SSP).

**Au titre des dossiers internationaux**, le Comité du système statistique européen (CSSE) qui s'est réuni en octobre à Bratislava, a abordé la troisième revue par les pairs, qui aura lieu en 2021 ou 2022, ainsi que, à la demande du Comité européen du risque systémique, la nécessité d'acquérir une meilleure connaissance de l'immobilier commercial, dans le but d'une prévention éventuelle des bulles. Au cours de la conférence des DGINS (Directeurs généraux des instituts nationaux de statistiques) qui a précédé, le thème principal a été consacré à la mondialisation, et notamment à la difficulté de la localisation de la valeur ajoutée des multinationales et la rémunération de la propriété intellectuelle.

Au cours du congrès mondial de statistiques de l'International Statistical Institute, qui s'est tenu à Kuala Lumpur en août dernier, le prix du meilleur jeune statisticien de l'IAOS (International Association for Official Statistics) a récompensé un statisticien de l'Insee pour un article sur la méthodologie de la diffusion au niveau géographique fin.

**Le cadre institutionnel français** est marqué par l'adoption de la nouvelle loi Santé relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, qui prévoit notamment l'élargissement du Système national des données de santé (SNDS) à l'ensemble des données de santé associées à un acte bénéficiant d'un remboursement des l'assurance maladie. Par ailleurs, la suppression de l'Institut des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ) décidée par le gouvernement a comme conséquence un redéploiement des missions de l'observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), département de l'INHESJ, qui pourrait concerner le service statistique public.

**Au titre de l'actualité du service statistique public**, Jean-Luc Tavernier a annoncé des mobilités au sein du comité de direction de l'Insee et de deux SSM, puis a abordé trois points principaux. Les données carroyées issues du dispositif sur les revenus localisés fiscaux et sociaux (Filosofi) ont été mises en ligne sur le site *Insee.fr*. Une polémique sur le répertoire d'identification des personnes physiques (RNIPP) mis en cause par une mission parlementaire sur la fraude fiscale a donné lieu à une réaction commune de l'Insee et de la Direction de la sécurité sociale pour expliquer la réalité de la situation, suivie d'un communiqué de presse. Enfin, les activités de production statistique et d'études descriptives sur le tourisme, dont la Direction générale des entreprises (DGE) souhaite se désengager, seront reprises à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, par l'Insee pour ce qui concerne le suivi et la demande touristique des Français, et par la Banque de France pour ce qui concerne l'enquête auprès des visiteurs étrangers.

Enfin, le directeur général a évoqué **les principales publications du SSP des derniers mois**.

**Les actualités du Cnis** constituaient le dernier point de l'ordre du jour. Patrice Duran, après avoir rappelé la finalisation du renouvellement des membres du Conseil au cours de l'été et la publication de l'arrêté de constatation et de désignation des membres le 30 août dernier, a souligné l'absence de désignation de représentants de deux assemblées d'élus, qu'il regrette vivement. Isabelle Anxionnaz a proposé une modalité nouvelle de consultation du Cnis dans le cadre de l'élaboration des règlements d'exécution relatifs au règlement cadre sur les statistiques sociales (IESS) consistant à interroger un petit groupe de volontaires, et à faire remonter le résultat de cette consultation, sous la forme d'un avis, au niveau européen. Cette procédure pourrait être mise en œuvre pour la prochaine enquête *Adult Education Survey* (AES), sur le terrain en 2022, et dont le projet de règlement d'exécution serait disponible au printemps 2020. Patrice Duran a indiqué que la note du groupe d'experts sur les collectivités locales, qui sera mise en ligne sur le site du Cnis, comporte une liste très complète des statistiques sur les collectivités territoriales en tant qu'acteurs économiques, ainsi que des recommandations visant à augmenter la notoriété et la visibilité de ces statistiques et à améliorer le repérage et la connaissance des entreprises publiques locales. Par ailleurs, la création d'un éventuel groupe de travail qui mènerait des investigations supplémentaires pour la collecte des données produites par les collectivités est conditionnée à une participation active des associations de collectivités territoriales. Pour conclure, Françoise Maurel a informé le bureau que le colloque 2020 du Cnis sera consacré aux panels et cohortes de la statistique publique.